



Déclarations et Discours

No 83/24

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

Discours de M. P.D. Lee, représentant permanent adjoint du Canada aux Nations unies et délégué canadien à la Deuxième commission de la 38^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, le 22 novembre 1983.

Les activités opérationnelles pour le développement représentent l'un des champs d'action les plus importants des organisations de la famille des Nations unies. Aussi, compte tenu de la portée de l'étude qui nous a été présentée par le directeur général pour le Développement et la coopération économique internationale, M. Jean Ripert, dans le document A/38/258, et du fait que nous procédons à une revue triennale, moment propice à l'élaboration de lignes directrices, ce point de l'ordre du jour revêt-il cette année une importance particulière.

À la session d'été du Conseil économique et social (ECOSOC), cette question a été l'objet de discussions en profondeur et a été marquée par une déclaration importante du Groupe des 77. En conséquence, il n'est pas nécessaire de reprendre maintenant l'analyse qui avait été faite mais j'aimerais rappeler que les commentaires de la délégation canadienne portaient principalement sur le thème de la cohérence du système et sur les domaines d'action prioritaires, sur l'efficacité de la gestion et sur les ressources. La plupart des délégations avaient souligné l'importance de la question de la cohérence et l'accent avait été mis sur l'articulation de ce système autour du rôle central du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

À la lumière de ces discussions, le directeur général a formulé une déclaration écrite ainsi que des commentaires verbaux qui nous paraissent très pertinents. Nous en prenons bonne note et nous l'en remercions car ceux-ci répondent à certaines des préoccupations que nous avons évoquées au mois de juillet et nous permettent de faire avancer le débat sur les activités opérationnelles pour le développement.

Pour ce qui est de la présente déclaration, je compte soulever d'abord la question des ressources, puis traiter d'une série de points particuliers afin de suggérer certaines voies d'action.

Le problème principal des activités opérationnelles serait, selon un grand nombre d'interlocuteurs, celui d'une insuffisance de ressources. Nous partageons entièrement leur avis. Si l'on croit vraiment à ce système et au rôle central qu'y joue le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) — et cette commission, de même que l'Assemblée générale, y souscrit depuis bien des années — il faut lui accorder les sommes nécessaires à la pleine réalisation de son mandat. Mais l'analyse ne s'arrête pas là et d'autres points doivent être considérés.

Le gouvernement canadien demeure un partisan ardent des activités opérationnelles considérées dans leur ensemble et en particulier. Nous nous sommes efforcés, depuis un certain temps, d'obtenir un meilleur appui pour le PNUD, entre autres, faisant preuve de la même disposition lors de la récente conférence d'annonces de contributions.

Certains signes d'optimisme se font entrevoir : plusieurs pays ont annoncé, lors de cette dernière conférence ou ultérieurement, que leur contribution serait augmentée ; d'autres ont levé le gel qu'ils avaient imposé ; les pays en développement se sont révélés de fervents partisans du PNUD et des activités opérationnelles.

En fait, il importe de remarquer, tel que mentionné dans le tableau 1 de l'additif de la revue détaillée, que le volume des contributions aux activités opérationnelles du système des Nations unies, y compris le groupe de la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA), s'est accru de 37 % de 1981 à 1982. Selon l'OCDE, les déboursés nets d'aide publique au développement consentis par les membres de son Comité d'aide au développement se sont accrus de 9 % pour la même période. Ce que l'on remarque en examinant ces chiffres, c'est, d'une part, une répartition des fonds qui favorise d'abord le groupe de la Banque mondiale et le FIDA dont les contributions se sont élevées de 71 % entre 1979 et 1982 et, d'autre part, une augmentation de 37.8 % des contributions versées directement aux agences spécialisées et au Programme alimentaire mondial (PAM) au cours de la même période. Pendant ce temps les contributions à l'ensemble des « fonds et programmes des Nations unies » n'ont augmenté que de 15.4 % et celles du PNUD ont connu une stagnation, donc une réduction en valeur réelle.

Nous voyons donc un problème fondamental dans l'évolution de cette répartition et la question qu'il faut se poser — afin d'y répondre — consiste à se demander pourquoi les fonds de la coopération au développement sont-ils acheminés ainsi et comment la situation des fonds généraux pourrait être améliorée. Il est évidemment nécessaire de faire le lien entre ce qu'accomplissent les organismes et les ressources dont ils disposent ; les causes principales du problème sont de deux ordres à notre avis, c'est-à-dire administratif et politique.

Du point de vue administratif, il est essentiel que la plus grande partie des fonds soit effectivement utilisée pour des fins de développement, c'est-à-dire, que l'on soit aussi efficace que possible. Il nous faut considérer cet aspect du problème ; ceci n'est ni nouveau ni surprenant. L'Agence canadienne pour le développement international doit en tenir compte pour tous les programmes qu'elle appuie. Il faut donc adopter une attitude comparable à l'égard des organisations internationales.

Du point de vue politique, il faut démontrer que le système accomplit une tâche valable, qu'il fonctionne bien, qu'il atteint ses objectifs, en offrant toutes les informations nécessaires à son sujet, ceci afin de convaincre la population et les parlements de la nécessité de maintenir — mais surtout d'accroître leur appui en faveur des activités de développement des Nations unies.

Après avoir traité de la question des ressources et tenté de faire valoir l'importance que nous attachons à un avenir meilleur pour les activités de développement des Nations unies, j'aimerais maintenant traiter de points particuliers se rapportant aux préoccupations de nature administrative et politique que j'ai évoquées.

Il n'est pas inutile de rappeler l'attachement de mon gouvernement aux principes de base du système multilatéral et de réaffirmer le caractère volontaire des activités opérationnelles en insistant sur une prédominance des ressources régulières par rapport aux ressources extrabudgétaires.

Ces activités opérationnelles forment un ensemble constitué de plusieurs éléments : des fonds généraux, des départements des Nations unies, des fonds « spéciaux », des agences spécialisées. Si chaque élément a une nature particulière, il y a interaction entre tous. Il est donc nécessaire de les concevoir comme un système afin de bien définir les relations à établir entre eux, mais, surtout, afin de s'assurer qu'ils oeuvrent dans le même sens, c'est-à-dire qu'ils travaillent à développer l'être humain et à promouvoir sa dignité, tel que l'a si bien rappelé, hier, le directeur général.

Pour atteindre de tels objectifs, ce système se doit d'être cohérent et doit fonctionner selon certains principes qui visent à permettre d'en retirer le maximum de bienfaits : sa programmation doit tenir réellement compte des besoins et priorités des pays récipiendaires ; il doit posséder des organes centraux jouant vraiment un rôle essentiel et disposant d'un réel pouvoir, des agences dont la compétence est reconnue et qui se consacrent à la réalisation de buts communs, le tout étant géré de façon efficace, les leçons tirées de l'expérience passée devant être mises à profit dans l'oeuvre du moment présent et à l'avenir.

Voilà le cadre dans lequel nous situons ces activités opérationnelles et nous sommes très satisfaits des commentaires introductifs du directeur général qui visent à faire ressortir le rôle essentiel des organes centraux et l'influence inhérente qu'ils se doivent d'exercer à l'intérieur du système. Nous avons apprécié les précisions du directeur général et nous l'appuyons fermement dans ses vues. En effet, ce n'est pas en se dispersant dans plusieurs directions que le système de développement des Nations unies acquerra la cohérence et le dynamisme dont il a besoin pour appuyer les efforts d'auto-suffisance des pays récipiendaires. Seule la coordination le lui permettra.

Cette conception que nous avons du système ne fait en réalité que refléter les résolutions de notre Assemblée générale et, en particulier, la résolution 32/197 sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations unies, et d'autres résolutions adoptées par la suite, soit les résolutions 35/81, 36/199, 37/226 qui ont pu préciser certains points ou demander des actions particulières allant dans le même sens. Ces résolutions constituent l'expression de la volonté des membres de cette assemblée mais la question est de savoir si elles sont réellement appliquées.

La coordination

Après considération attentive, nous en sommes venus à la conclusion que l'on applique de façon satisfaisante les articles des résolutions mentionnées précédemment qui sont sous la responsabilité des fonds, programmes et organisations relevant de l'Assemblée générale. Le secteur où nous constatons qu'il reste le plus à faire se situe du côté des organisations ne relevant pas de l'Assemblée générale. Le travail a été amorcé à certains endroits et nous voulons en encourager la poursuite. Il nous paraît donc nécessaire de profiter de cette tribune qui nous est offerte aujourd'hui pour inviter tous nos collègues, et peut-être particulièrement ceux qui sont membres de conseils de direction des organisations et agences du système des Nations unies responsables d'activités opérationnelles pour le développement, à considérer l'urgent besoin d'une plus grande coordination de ces activités tant au niveau de l'élaboration des politiques que sur le terrain, ceci tout en tenant compte, à la fois, du rôle du directeur général pour le développement et la coopération économique internationale en matière de coordination et du rôle central du PNUD.

Dans son discours d'ouverture, le directeur général mentionne des mesures concrètes qui méritent d'être retenues. Il s'agit particulièrement de l'institutionnalisation de la coopération inter-agences, de la programmation coordonnée du PNUD, du FNUAP (Fonds des Nations unies pour les activités en matière de populations), de l'UNICEF et du PAM, et de la préparation de revues annuelles par les coordonnateurs résidents. J'attire également l'attention des délégations présentes sur la décision du Comité administratif sur la coordination d'encourager la pratique de réunions périodiques du coordonnateur résident et des représentants des agences.

N'y a-t-il pas lieu, pour rester dans la logique de ces vues, de proposer qu'un pas de plus soit fait dans la même direction ? Il faut bien sûr éviter l'excès de formalités et la bureaucratisation du processus et garder une certaine souplesse. Il faut également tenir compte de la situation particulière de chaque pays. Mais il serait sans doute pertinent d'accorder un statut officiel à ces réunions et d'en reconnaître l'existence comme moyens de coordination valables en leur donnant un statut permanent peut-être sous le titre de « Comités de coordination ». Ces comités seraient composés du personnel local et international participant déjà aux réunions et auraient pour objectif de coordonner les activités en cours ou prévues dans le but d'éviter le double-emploi et de travailler avec plus d'efficacité.

Je me permets d'ajouter, qu'il serait fort utile pour tous les membres de cette commission de recevoir dès que possible un exemplaire de la synthèse des rapports rédigés sur ce sujet par les coordonnateurs résidents qui est mentionnée au paragraphe 61 de l'annexe du document A/38/276.

L'harmonisation

Pour ce qui est de l'exécution elle-même des projets et programmes, nous réitérons notre appui en faveur d'une intégration des bureaux extérieurs et d'une harmonisation des procédures en vue d'une réduction des coûts administratifs et d'une plus grande efficacité et unité d'action sur le terrain. Comme nous l'avons déclaré à Genève, à la session d'été de l'ECOSOC, nous regrettons que le rapport détaillé qui nous y a été présenté n'accorde pas davantage d'attention à cette question qui nous paraît d'une importance certaine. Il nous paraît nécessaire qu'à l'avenir le rapport annuel sur les activités opérationnelles comprenne un rapport de progrès sur cette question précise. C'est donc avec satisfaction que nous avons appris qu'une revue à ce sujet avait été entreprise et nous appuyons le directeur général à cet effet. Le but principal est de faire en sorte que les différences de pratiques entre les agences ne constituent pas une entrave au processus de programmation.

L'évaluation

Nous nous réjouissons que la revue détaillée souligne le besoin de meilleurs systèmes d'évaluation. Nous endossons les commentaires du directeur général au sujet de l'apport d'un tel outil pour une meilleure utilisation des ressources et au sujet du rôle et des responsabilités des organes décisionnels compétents. Il importe toutefois d'être conscients que cela comporte certaines difficultés pour le PNUD, étant donné le grand nombre d'organisations et d'agences avec lesquelles il doit composer.

Le rôle du directeur général

Nous réitérons notre appui au directeur général et nous l'encourageons à accomplir pleinement son mandat, tant en ce qui concerne le leadership qu'il doit donner aux diverses composantes du système des Nations unies responsables du développement et de la coopération économique internationale que dans la

coordination qu'il doit établir au sein de ce système. L'objectif visé est d'aboutir à une approche d'ensemble multidisciplinaire en favorisant une gestion efficace des activités de développement financées par les ressources régulières et extrabudgétaires.

Conclusion

J'aimerais ajouter, en guise de conclusion, quelques mots sur le but ultime des activités opérationnelles, qui est d'appuyer les pays les moins nantis dans leurs efforts vers la croissance socio-économique. Ce but doit toujours être présent à notre esprit et nous guider dans nos réflexions sur la façon dont fonctionne le système de développement des Nations unies. Ce système doit être souple afin de s'adapter aux besoins changeants des pays récipiendaires, il doit faciliter un réel transfert de connaissances et de compétences, accorder une attention prioritaire aux pays les plus démunis, reconnaître la nécessité de promouvoir les ressources humaines dans le processus d'ensemble du développement et mettre en pratique la reconnaissance de cette nécessité. Le système en place représente un très bon moyen d'œuvrer en ce sens. Il doit cependant être modifié pour que l'on puisse en retirer le plus possible en dépit de la situation économique actuelle et afin de démontrer aux intéressés quels en sont les résultats bénéfiques. C'est dans cette optique que nous œuvrons, convaincus de participer à une entreprise commune.